

Image not found or type unknown



litige avec un constructeur

Par **yannick audo**, le **29/10/2009** à **12:15**

nous avons constaté un défaut d'isolation dans les combles de notre maison. Nous avons contacté le constructeur qui nous a répondu ne plus être responsable car la garantie décennale est dépassée (nous avons emménagé en 1998). Ne s'agit-il pas pourtant d'un vice caché ?